



Dossier d'inscription Taïso / Self Défense

Saison 2020/2021

Le club propose des cours de Taïso / Self-défense et de Judo

Ces deux sports font l'objet de dossiers d'inscription distincts

Liste des pièces à fournir :

Le présent **dossier d'inscription** dûment complété

Le **règlement** des cours et licence (voir cotisations et conditions en dernière page)

En cas de renouvellement sans discontinuité de la licence Fédérale, vous pouvez renseigner le **questionnaire de santé Cerfa** et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. La fréquence de présentation d'un nouveau certificat est alors portée à 3 ans.

Une réponse positive entraîne la nécessité de présenter un **certificat médical**.

Remise des dossiers :

Nous vous remercions de remettre vos dossiers complets :

- 🕒 En ligne, sur notre site www.judolionsdebruguieres.fr
- 🕒 Au forum des Associations le 5 Septembre 2020
- 🕒 A un membre du Bureau lors des permanences de Septembre :
 - Les Lundis de 18h45 à 19h15,
 - Les Mardis de 18h00 A 19h30,
 - Les Jeudis de 18h15 A 19h30,
 - Les Samedis de 10h45 A 11h15

Le Bureau se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :
lionsdebruguieres@gmail.com



Fiche de renseignements

Saison 2020/2021

Merci de remplir **lisiblement** cette partie afin d'éviter les erreurs de saisie, notamment avec les adresses e-mail. Un mail de test sera envoyé fin septembre afin de vérifier votre adresse. Aucune réponse n'est attendue de votre part.

Nom, Prénom de l'adhérent :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Fixe / Portable :

E-mail :

Ceinture (si Judo) :

Difficulté de santé, observations et recommandations particulières :

.....
.....

Renseignements complémentaires pour les adhérents mineurs :

Nom, Prénom de la mère:

Tél. Fixe / Portable :

Nom, Prénom du père:

Tél. Fixe / Portable :

CADRE RESERVE AU CLUB	
Vérification dossier	<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements <input type="checkbox"/> Certificat médical
Trésorerie	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 chèque <input type="checkbox"/> Paiement en 3 chèques <input type="checkbox"/> Facture
Administratif	<input type="checkbox"/> Licence <input type="checkbox"/> Fichier Adhérents <input type="checkbox"/> Coordonnées mail <input type="checkbox"/> Classeur <input type="checkbox"/> Fiche en T <input type="checkbox"/> Tableau Cotis



Autorisation parentale **Saison 2020/2021**

Autorisation parentale pour la pratique du Taïso / Self Défense **(moins de 18 ans)**

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal, autorise l'enfant à pratiquer le Taïso / Self Défense au sein du club les Lions de Bruguières.

En cas d'accident, j'autorise le Professeur ou le responsable du club présent à prendre toutes initiatives jugées utiles quant aux soins à faire donner le cas échéant à mon enfant, y compris son hospitalisation.

De plus,

- Je n'autorise pas mon enfant à venir et à quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait m'engage à le prendre en charge en dehors des horaires de son entraînement ou de sa compétition à l'intérieur des locaux.

- J'autorise mon enfant à venir et quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait dégage le club et son représentant de toutes responsabilités en dehors des horaires d'entraînement ou de compétition.

Fait à

, le

Signature



Autorisation de droit à l'image

Saison 2020/2021

Dans le cadre de nos activités sportives, nous pouvons être amenés à photographier ou filmer les Judokas.

Or, aucun film ou photo ne peut être publié sans l'autorisation de l'intéressé s'il est majeur, ou de ses représentants légaux s'il est mineur.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous.

Les images prises ne pourront en aucun cas être dénaturées, ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie ou à la réputation de la personne.

L'utilisation de ces images se fera dans un but non lucratif, le club s'engage à ne pas faire commerce des images créées. Ces images ne pourront donner lieu à une rémunération.

Vous pourrez à tout moment faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent sur simple demande au club.

Je soussigné (e) déclare :

Autoriser Les Lions de Bruguières, à faire paraître sur tous supports (journaux, plaquettes, site internet...) les photographies ou films sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer.

M'opposer à la publication de photographies ou films sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer. *Dans ce cas, merci de rester vigilants à la présence de vos enfants sur les images lors des grandes manifestations, afin de limiter le temps de retouche des photos.*

Date :

Signature du Judoka ou responsable légal
(Précédée de la mention lu et approuvé)



Règlement intérieur

Saison 2020/2021

Ce règlement est destiné à fixer des règles pour la bonne marche du club « Les Lions de Bruguières ».
Le fait de devenir adhérent vaut pour complète et entière acceptation du présent règlement.

La qualité de membre de l'association Judo les Lions de Bruguières se perd par la démission ou par la radiation prononcée par le conseil d'administration.

SAISON SPORTIVE

Les horaires sont établis suivant les disponibilités du dojo en accord avec la Mairie.

La première séance d'essai est gratuite. Les suivantes sont payantes et le certificat médical ou attestation CERFA autorisant la pratique du judo est indispensable.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Néanmoins, des stages définis et établis avec le Bureau peuvent être proposés pendant les vacances.

Il est strictement interdit d'utiliser les instruments et surfaces réservés à d'autres activités que celles proposées par le club.

LES COURS

Les personnes handicapées sont acceptées avec l'accord du professeur.

Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents qui souhaitent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.

Une bonne tenue et une hygiène corporelle sont de règle au sein du club. Les cheveux doivent être attachés, le port de bijoux et les chewing-gums sont interdits pendant l'activité.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, lors des entraînements ou déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Le professeur peut exclure un enfant du cours s'il le juge nécessaire tout en le gardant sous sa surveillance.

Toute blessure pendant ou avant l'entraînement doit être signalée au professeur afin d'éviter toute aggravation.

LES COTISATIONS :

Le montant de la cotisation est révisable tous les ans.

Le règlement des cours et de la licence s'effectue lors de l'inscription.

Possibilité de régler en 3 chèques lors de l'inscription, leurs encaissements seront réalisés comme suit : le 1^{er} Octobre, le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Décembre de la saison en cours.

Seules les raisons de mutation et de contre-indication médicale peuvent permettre le remboursement de la cotisation en respectant le principe que tout trimestre commencé est dû.

Le club se réserve le droit de refuser les cours aux judokas ayant un retard de paiement.

LES ASSURANCES :

Tout adhérent montant sur le tatami doit être titulaire d'une licence auprès de la FFJDA. Cette licence inclue l'assurance couvrant les risques pouvant subvenir pendant leur activité sportive au sein du club.

LES RESPONSABILITES

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur.

Le club est responsable des enfants dans le dojo en présence du professeur.

En cas de problème survenu lors de trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne peut être tenu responsable.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale.

La trousse à pharmacie est placée sous la responsabilité du professeur. Nul n'est autorisé à l'utiliser sans son autorisation expresse.

Pour des arrêts de longue durée pour cause de maladie ou accident, un certificat médical est demandé afin d'autoriser la reprise des entraînements.

Lu et approuvé

Signature

Cotisations et Horaires

Saison 2020/2021

Règlements par chèque à l'ordre de " **Judo les Lions de Bruguières** "

	Taïso / Self Défense
Cours	110€
Licence FFJDA ⁽¹⁾	40€
Règlement annuel	150 €
Règlement en 3 fois ⁽²⁾	80€ + 35€ + 35€

Tarif Famille : - 15 € sur la cotisation à partir du 2^{ème} adhérent

(1) Si règlement en 3 fois, la licence à la Fédération FFJDA est incluse ans le premier versement. Elle devra être réglée en plus pour toute adhésion en cours d'année.

(2) Paiement possible en trois chèques encaissés le 1^{er} Octobre, le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Décembre

Début des cours : Lundi 7 Septembre 2020

Fin des cours : Samedi 3 Juillet 2021

Les cours de Taïso ont lieu au Petit Dojo le Lundi de 19 h à 20 h

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Certificat médical

Saison 2020/2021

Je soussigné(e), Docteur certifie que Mr, Mme, Melle, l'enfant ne présente pas de contre-indication apparente à la pratique du judo y compris en compétition

Fait à, le

Cachet et signature obligatoire du Médecin